

IARD – MARCHÉ DES PARTICULIERS

ASSURANCE HABITATION

POUR PROTÉGER
VOTRE FOYER



CREDIT
COOPÉRATIF

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

L'ESSENTIEL

Vous bénéficiez d'une offre simple et modulable, pensée pour mieux protéger votre habitation et vos biens.

- Une assurance avec 3 formules pour répondre au plus près à votre situation en tant que locataire ou propriétaire.
- Des garanties adaptées, pour une protection optimale de vos biens.
- Des options modulables en fonction de vos besoins.
- Des services pour vous aider au quotidien même en dehors d'un sinistre.

UNE ASSURANCE HABITATION ADAPTÉE À CHACUN

Une offre avec 3 formules pour s'adapter à vos besoins que vous soyez locataire ou propriétaire :

- **Formule INITIAL** : une solution avec des garanties indispensables pour une protection au plus près de votre budget.
- **Formule CONFORT** : une solution équilibrée entre budget et tranquillité avec des garanties étendues.
- **Formule OPTIMAL** : une solution pour une protection maximale avec des garanties très couvrantes.

N'hésitez pas à consulter le détail des conditions générales en agence ou sur <https://www.credit-cooperatif.coop/>. Coût de connexion selon votre opérateur.

UNE ASSISTANCE EN CAS DE BESOIN

- Une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre⁽¹⁾.
- La déclaration de vos sinistres en ligne depuis le site <https://www.credit-cooperatif.coop/> sur votre espace personnel.
- Une assistance par téléphone pour répondre à toutes vos questions sur votre contrat au 09 69 36 45 45.

Accessibilité pour les personnes malentendantes ou sourdes via le site du Crédit Coopératif ou Banque associée. Pour les malentendants et sourds, en cas d'urgence ou en dehors des horaires du service, une assistance par SMS au 06 85 11 93 55 (Coûts selon opérateur).



(1) Prestations réalisées par IMA Assurances, Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

	Formule		
	INITIAL	CONFORT	OPTIMAL
VOTRE PROTECTION			
Responsabilité Civile Vie Privée	✓	✓	✓
Responsabilité Civile Habitation	✓	✓	✓
Défense - Recours suite à sinistre	✓	✓	✓
VOTRE HABITATION ET VOS BIENS			
Catastrophes naturelles	✓	✓	✓
Catastrophes technologiques	✓	✓	✓
Attentat et risques assimilés	✓	✓	✓
Évènements climatiques	✓	✓	✓
Incendie et risques assimilés	✓	✓	✓
Dommages électriques	✓	✓ Garanties étendues	✓ Garanties étendues
Dégâts des eaux			
Vol et vandalisme			
Bris de vitres et vérandas			
Choc de véhicule et risques assimilés	✓	✓	
Tous risques immobiliers et mobiliers	✗	✗	✓
VOTRE INDEMNISATION			
Indemnisation à neuf des biens	✗	✓ Biens mobiliers de moins de 3 ans	✓ Biens mobiliers sans limitation d'âge et biens immobiliers
Prise en charge du prêt immobilier/loyer en cas de sinistre	✗	✓ Loyer : jusqu'à 1 an dans la limite de 2 000 €/mois. Crédit : jusqu'à 1 an si prêt interne et 6 mois si prêt externe dans la limite de 2 000 €/mois	✓ Loyer : jusqu'à 2 ans dans le limite de 2 000€/mois. Crédit : Jusqu'à 2 an si prêt interne et 1 an si prêt externe dans la limite de 2 000 €/mois
VOTRE ASSISTANCE			
Assistance d'urgence en cas de sinistre	✓	✓	✓
Service dépannage (plomberie, serrurerie...)	✗	✓	✓
Soutien psychologique	✓	✓	✓
VOS PROTECTIONS SPÉCIFIQUES (OPTIONS)			
Éléments paysagers et installations de loisirs	En option		
Canalisations extérieures	En option		
Extension de garantie des biens	En option		
Assurance scolaire	En option		
Assurances études	En option		
Assurance nouveaux modes de déplacement	En option		
Assurance revente immobilière	En option		
LES FRANCHISES			
Franchises	Au choix 150€ ou 250€	Au choix 0€, 150€ ou 250€	Au choix 0€, 150€ ou 250€
Franchise Bris de vitres et vérandas	50% de la franchise soit 75€ ou 125€	50% de la franchise soit 0€, 75€ ou 125€	50% de la franchise soit 0€, 75€ ou 125€

✓ Garantie incluse dans la formule. ✗ Garantie non incluse dans la formule.

DES GARANTIES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

• Une indemnisation à neuf de vos biens

Avec l'indemnisation à neuf, vos biens sont remboursés sur la base du prix d'un bien neuf vendu dans le commerce, sans application de vétusté (selon la formule choisie). Vous pouvez ainsi remplacer vos biens endommagés par un équipement neuf, identique ou équivalent⁽¹⁾.

• La prise en charge de votre crédit ou de votre loyer en cas de sinistre

Vos mensualités de crédit ou votre loyer sont remboursés, le temps des travaux de remise en état, jusqu'à 2 ans⁽¹⁾.

• Une protection en cas de dommages accidentels

Les dégâts accidentels sont pris en charge grâce à la garantie Tous risques immobiliers et mobiliers⁽¹⁾.

DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Porte claquée, perte ou vol des clés, panne de chaudière, compteur électrique disjoncté... Faites appel à **notre service dépannage⁽²⁾ 24h/24 et 7j/7** pour faire intervenir en urgence un professionnel qui viendra vous dépanner.

Le + : Bénéficiez de la prise en charge des frais de déplacement ainsi que la première heure de main d'œuvre, en formule CONFORT et OPTIMAL.

UNE ASSURANCE QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

Adaptez votre Assurance Habitation grâce à des garanties complémentaires

- **Assurance nouveaux modes de déplacement** (trottinette électrique, gyropode, ...) pour vous protéger en cas d'accident avec un piéton, si vous vous blessez ou si votre véhicule est endommagé ou volé⁽¹⁾.
- **Assurance scolaire et Assurance études** pour protéger vos enfants dans le cadre de leur scolarité ou études supérieures⁽¹⁾.
- **Assurance revente immobilière** pour vous prémunir contre une moins-value, si vous deviez revendre votre bien dans les 5 ans suivant son achat, à la suite de certains événements de la vie⁽¹⁾.

REMISE HABITATION + AUTO⁽³⁾

5 % de remise à partir du 2^e contrat souscrit Habitation Auto ou Garantie des Accidents de la Vie.

REMISE DÉMÉNAGEMENT⁽⁴⁾

1 mois offert si vous renouvelez votre Assurance Habitation en cas de déménagement.

AVANTAGE JEUNES ET BONUS FAMILLE

Un **tarif préférentiel⁽⁵⁾** si vous avez entre **18 et 28 ans**, pour assurer votre studio ou 2 pièces et **jusqu'à 10 % de remise⁽⁶⁾** si l'un de vos parents est assuré pour son habitation par l'intermédiaire du Crédit Coopératif.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) Prestations réalisées par IMA Assurances, Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(3) Remise valable sur les nouvelles souscriptions pour toute la durée de vie de ces contrats, sous réserve de conserver au moins 2 contrats éligibles à la remise.

(4) Remise applicable une seule fois en cas d'avenant sur le contrat Habitation après un changement d'adresse.

(5) Tarif préférentiel réservé à l'ensemble des occupants de moins de 29 ans et si votre habitation n'excède pas 2 pièces assurée en formule « Initial ».

(6) Le bonus famille est appliqué sur le tarif Assurance Habitation (hors garanties d'Assistance). Bonus accordé à l'assuré si l'un de ses parents détient un contrat multirisque habitation proposé au Crédit Coopératif pour sa résidence principale.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Assurance Habitation est un contrat BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. BPCE Assurances IARD, société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.



BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - RCS Paris N°493 455 042, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le N° 08 045 100 www.orient.fr - 06/26 - LaSuite - andCo

Suivez-nous :

www.credit-cooperatif.coop

